



TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

CTL du 21/11/2013

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, M. PAILLET, Mme NICOLAU-GUILLAUMET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M HINDERSCHID (T), M BRUN (T),
Mme BESSON-RILLANT (S)

CGT-FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE
(S), Mme FELISIO (S)

SOLIDAIRES FINANCES : M. BRUEL (T), M. NEVADO (T)

Secrétaire : Mme BONNET

secrétaire – adjoint : CGT - M HINDERSCHID

Chacune des Organisations Syndicales présente sa déclaration liminaire.

M BRUEL pour Solidaires , M MOISSINAC pour FO et Mme BESSON-BRILLANT pour la CGT.

En réponse à notre déclaration, annexée au présent compte-rendu, M DEFAYS précise qu'il prend l'attache de la Centrale pour déterminer les points à l'ordre du jour sur lesquels le Comité Technique est consulté pour avis (suivi d'un vote) ou pour information.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 07/05/2013

Sans observation, le procès verbal de la réunion du 07/05/2013 est adopté à l'unanimité.

II – Changements des horaires d'ouverture et des horaires variables de la trésorerie de Saint-Mamet

Mme NICOLAU-GUILLAUMET présente la proposition de modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Saint-Mamet : fermeture du poste au public le vendredi après-midi.

Les agents ont souhaité concomitamment la modification des horaires variables.

La CGT Finances Publiques rappelle son attachement fondamental au maintien du réseau en milieu rural avec tous les moyens de fonctionner. S'agissant d'une volonté unanime des agents, la CGT ne s'opposera pas à ces modifications.

M DEFAYS soumet au vote ces changements qui sont adoptés à l'unanimité par les organisations syndicales.

III – Les ponts naturels 2014

M DEFAYS propose les vendredis 2 mai, 9 mai et 26 décembre.

Les élus CGT rappellent que leur position ne varie pas et qu'ils s'opposent au principe des « *ponts naturels* ». Les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs congés et la continuité du service public doit être maintenue.

Ils estiment que la mise en place des « ponts naturels » est une des conséquences de l'ARTT à moyens constants et que cela relève de la gestion de la pénurie.

Ils s'inquiètent que ce dispositif soit une étape vers le cadencement des congés.

M DEFAYS soumet au vote cette proposition.

CONTRE : 4 (2 CGT, 2 CGT-FO)

ABSTENTION : 2 (SOLIDAIRE) .

IV – Le bilan de la notation 2013

Pour la première fois, Mme NICOLAU-GUILLAUMET présente un bilan de la notation des deux filières.

M BRUN regrette le manque de lisibilité des documents présentés. Cependant, il constate que le volume de recours est très nettement inférieur à celui des années passées et s'interroge sur l'incidence de la mise en place du recours hiérarchique sur ce volume.

M DEFAYS répond que ce recours ne doit pas constituer un frein mais qu'il constitue un élément supplémentaire de dialogue qui peut donner satisfaction aux agents. Il rappelle que la notation est aussi basée sur des critères subjectifs car humains.

M BRUEL (Solidaires) s'inquiète de l'application de ce nouveau système de notation qui voit, pour la filière fiscale, le retour du tableau synoptique. Il note de fortes disparités, selon les notateurs, dans la façon d'appliquer les directives à ce nouveau dispositif.

M PAILLET précise qu'il connaît les agents, ce qui permet à la Direction, au delà de la notation, d'apprécier leurs qualités et reconnaît le caractère humain de l'exercice à toutes les étapes.

M HINDERSCHID remercie M DEFAYS et M PAILLET de leur analyse du système de notation qui démontre, de façon lunaire, que l'addition des subjectivités conduit à une objectivité optimum !!!

V- Le bilan de la formation professionnelle pour 2012/2013

Mme NICOLAU-GUILLAUMET présente le bilan de la formation professionnelle 2012/2013 et précise qu'à partir de l'année 2014, le calendrier de la formation professionnelle suivra celui de l'année civile.

Pour l'année 2012/2013, 712 agents, tous grades confondus, ont bénéficié de 974 jours de formation dont 452 en local.

Concernant la formation continue (RSP-MEDOC, HELIOS, procédures collectives...), elle a représenté 856 jours pour 277 agents.

La préparation aux concours a concerné 17 agents inscrits.

16 agents (lauréats de concours, issus des listes d'aptitude, contractuels) ont bénéficié d'un cycle de formation initiale.

1 seul agent a eu recours au droit individuel à la formation (DIF).

VI – Déontologie- Le contrôle du respect par les agents de leurs obligations fiscales

M PAILLET présente le bilan du contrôle du respect des obligations fiscales des agents.

Un cinquième des agents a été contrôlé. Aucune anomalie n'a été relevée ni dans le respect des obligations déclaratives et de paiement ni à la suite d'un contrôle sur pièces.

La CGT Finances Publiques rappelle que les agents de la DDFIP doivent être traités de la même manière que n'importe quel contribuable.

M DEFAYS partage cette appréciation et indique que la Direction devra être informée des difficultés rencontrées par les agents.

VII – Le plan de titularisation des personnels contractuels de la DGFIP

Mme NICOLAU-GUILLAUMET informe qu'aux termes de la loi du 12/03/2012, a été institué un plan de résorption d'emplois précaires dans la fonction publique.

La DGFIP compte 2200 contractuels dont 300 personnes éligibles à ce dispositif.

A la DDFIP du Cantal, sur les 19 contractuels, 2 personnes présentent les conditions d'éligibilité au plan de titularisation.

Un avis de recrutement a donc été publié.

Ces agents devront prochainement passer un entretien devant une commission de sélection constituée de Mme NICOLAU-GUILLAUMET, M PAILLET et M RIOU (Douanes).

Leur titularisation au sein du corps des AST interviendra au 1^{er} juillet 2014 à l'issue d'un stage de 6 mois.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

M PAILLET informe les organisations syndicales du recrutement d'un poste du cadre C, sur profil handicapé, dans la filière Gestion Publique sans résidence administrative définie à ce jour.

Ce recrutement interviendra au 1^{er} septembre 2014.

M DEFAYS, en réponse à une question des élus Solidaires relative à l'avancement des travaux du bâtiment Q, indique que rien n'est arrêté. Il se félicite du point de vue unanime des administrations concernées sur les lourdes conséquences que peuvent avoir des travaux en site occupé. Ce qui permet de dire, aujourd'hui, qu'aucune solution n'est écartée. C'est donc le périmètre, le calendrier, les contraintes budgétaires liés aux travaux qui détermineront si ceux-ci seront réalisés en site occupé, semi-occupé ou libre.

M BRUN se félicite du changement de direction donné à ce dossier mais reste dubitatif, changement, hier, inenvisageable malgré la demande unanime des agents de ce bâtiment et les actions menées par les organisations syndicales.

A la lecture de la circulaire organisant les modalités de fonctionnement des CTL, le point 7 indique : « *la compétence des CT s'exerce sur toute question liée à la mise en place des voies d'accès spécifiques à l'emploi public* », M BRUN regrette que le CTL n'ait pas été associé, pour avis, ni au processus de recrutement « PACTE », ni au recrutement des personnels handicapés ni à la titularisation des agents contractuels.

M HINDERSCHID, faisant référence à la déclaration liminaire, demande que tous les sujets énumérés dans cette circulaire soient abordés au CTL pour avis (donc donnant lieu à un vote) tant au stade de l'élaboration du projet que de son bilan. Le recrutement, la gestion du personnel, la gestion budgétaire, la formation professionnelle, l'organisation des services sont du domaine de compétence des comités techniques locaux et doivent, en conséquence, donner lieu à l'expression d'un avis des organisations syndicales, matérialisé par un vote. La CGT ne peut se satisfaire de bilans de l'activité locale et d'informations sur la déclinaison des décisions prises au plan national.

M. DEFAYS s'engage à interroger la centrale sur le sujet.

M. HINDERSCHID s'interroge sur la dichotomie entre l'affichage fait du dialogue social au sein de notre direction et la réalité des faits.

M. BRUN demande qu'un accueil soit organisé pour les agents recrutés dans le cadre des emplois « PACTE », les personnels recrutés sur profil «handicapés» et les agents contractuels titularisés.

M. DEFAYS s'engage à organiser cet accueil.

Mme BESSON-BRILLANT, suite à l'installation d'un poste informatique pour accompagner les entreprises dans leurs obligations de télédéclarations, considère que ce dispositif place les agents en situation de porte à faux auprès des professionnels en les impliquant dans l'établissement de la déclaration dématérialisée au risque de nuire à leurs missions de saisie, de contrôle et de recouvrement. Ils ne doivent être, en aucun cas, considéré comme des conseillers fiscaux.

M. DEFAYS précise que cette aide ne doit être que technique, les éléments déclaratifs relevant de la responsabilité du contribuable.

M. BRUN renouvelle la demande, déjà formulé par la CGT, de dotation d'un double écran pour les agents travaillant dans le secteur communal des trésoreries pour la mise en place de la dématérialisation (PESV2).

M. DEFAYS indique que, selon la volumétrie des marchés, une dotation de double écran ou d'écran partagés sera réalisé. La dématérialisation doit être un succès.

M. HINDERSCHID se félicite de ce changement d'optique, les précédentes réponses à cette question ayant toujours été négative, l'argument budgétaire prévalant.

M. BRUN demande si, dans le cadre du transfert des procédures collectives au PRS, cette structure verra son effectif renforcé.

M. DEFAYS répond que ce service prendra en charge les nouveaux dossiers et qu'une réflexion est en cours en ce qui concerne les stocks.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13H15.

Vos élus au CTL
Daniel HINDERSCHID - Patrice BRUN - Claudette BESSON-BRILLANT